

DECRET N°2013 – 494 DU 26 NOVEMBRE 2013

portant nomination du Président et des membres
du Conseil d'Administration de la Société
Béninoise d'Energie Electrique (S.B.E.E).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et groupements d'intérêts économiques ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Vu** le décret n° 2004-098 du 1er mars 2004 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Energie Electrique (S.B.E.E.) ;
- Sur** Proposition du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de L'Eau, et du Développement des Energies Renouvelables ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 juin 2013, *CY*

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Energie Electrique les personnes dont les noms suivent :

- 1- **Monsieur Bernard Chabi TAOUEMA**, représentant du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau, et du Développement des Energies Renouvelables ;
- 2- **Monsieur Servais ADJOVI**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- 3- **Monsieur Théophile O. ODOUNLAMI**, représentant du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- 4- **Madame Mamata DJAUGA**, représentante du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- 5- **Monsieur Didier HOUNGAN**, personnalité privée du secteur de l'électricité ;
- 6- **Madame Georgette AKUESSON**, représentant les Usagers des Services de l'électricité issus du Collectif des Associations des Consommateurs ;
- 7- **Monsieur Michel FANTONDJI**, représentant du personnel de la SBEE.

Article 2 : **Monsieur Bernard Chabi TAOUEMA**, est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.


Fait à Cotonou, le 26 novembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières, de l'Eau,
et du Développement des Energies
Renouvelables,



Jonas GBIAN



Barthélémy D. KASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MERPMEDER 4 Autres
Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE
3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JO 1 *q*